

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 04859  
Numéro SIREN : 322 097 841  
Nom ou dénomination : ENERGIES VAR 3

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 18153



20230181532022

DATE DEPOT : 25/04/2023

N° DE DEPOT : 18153

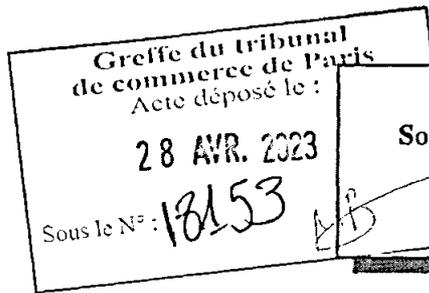
N° GESTION : 1998B04859

N° SIREN : 322097841

DENOMINATION : ENERGIES VAR 3

ADRESSE : 5 R DE CASTIGLIONE 75001 PARIS

MILLESIME : 2022



**ENERGIES VAR 3**  
Société par actions simplifiée au capital de 2.002.980 euros  
Siège social : 5, rue de Castiglione - 75001 PARIS  
322 097 841 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 15 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril,

- La société ENERGIES FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 17.210.541,81 euros, dont le siège social est situé à Paris (75001), 5 rue de Castiglione, identifiée sous le numéro 331 171 892 RCS Paris,

Représentée par Messieurs Ingo Preiss et Jürgen Seyler,

Associé unique de la société ENERGIES VAR 3, société par actions simplifiée au capital de 2.002.980 euros, divisé en 351.400 actions de 5,70 euros chacune dont le siège social est situé à Paris (75001), 5 rue de Castiglione identifiée sous le numéro 322 097 841 RCS Paris,

Après avoir constaté que le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé,

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ approbation des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ⇒ affectation du résultat ;
- ⇒ examen et approbation des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ⇒ pouvoir pour les formalités.

Au vu des documents suivants mis à sa disposition par le Président :

- les statuts de la société ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion établi par le Président ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes ;
- le projet de décisions soumises à l'Associé Unique.

L'Associé Unique adopte alors successivement les décisions suivantes :

### PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels afférents audit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte de ce que la Société n'a exposé aucune dépense ou charge non déductible visée par l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à 848.026,77 euros, en totalité au compte report à nouveau dont le solde débiteur est ramené à (1.392.996,01) euros.

L'Associé Unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice 2022 aucune convention nouvelle relevant de l'application des dispositions dudit article n'est intervenue.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et Président.

**Pour ENERGIES FRANCE**

Associé et Président

Représentée par Messieurs Ingo Preiss et Jürgen Seyler



Ingo Alexander Preiss, 14.04.2023 09:08  
Unterzeichnet mit X!Trust MOUS



*copie certifiée conforme  
à l'original*

**SAS ENERGIES VAR 3**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

*copie certifiée conforme  
au original*

# PKF ARSILON

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'attention de l'associé unique de la société,  
**SAS ENERGIES VAR 3**  
5, rue de Castiglione  
75001 Paris

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'unique associé, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ENERGIES VAR 3 relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



TÉL. / 01 42 94 42 42



47 rue de Liège  
75 008 Paris



pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

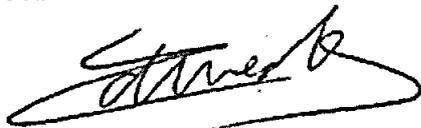
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 mars 2023

Le commissaire aux Comptes  
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Stéphane Schwedes

**SAS ENERGIES VAR 3**

**5 RUE DE CASTIGLIONE  
75001 PARIS 01**

**Exercice clos le 31/12/2022**

**CABINET BENZONI**

Groupe d'Expertise Comptable - Siège Social

7 Quai Rouget de Lisle - 03100 Montluçon

Tél : +33 (0)4 70 03 88 50

E-mail : [montlucon@cabinetbenzoni.com](mailto:montlucon@cabinetbenzoni.com)

Site Web : [www.cabinetbenzoni.com](http://www.cabinetbenzoni.com)

Numéro SIRET : 421 245 325 00038

*Copie conforme à  
Montluçon*



*Votre projet C'est le Nôtre*



## Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

----- COMPTES ANNUELS -----	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
Détail de l'Actif	6
Détail du Passif	7
Détail du Compte de Résultat	8
----- ANNEXES -----	10
Règles et méthodes comptables	11
Immobilisations	16
Amortissements	17
Créances et Dettes	18
Capital social	19
Variations des capitaux propres	20
----- LIASSE FISCALE -----	21
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	22
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	23
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	24
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	25
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	26
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	27
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	28
BIC-RN 2054 - Immobilisations	29
BIC-RN 2055 - Amortissements	30
BIC-RN 2056 - Provisions	31
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	32
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	33
2058A Bis - Détermination du résultat fiscal	34
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	35
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires ...	36
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	37
2058ER - Rectifications apportées au résultat ...	38
2058FC - Plafonnement des résultats ...	39
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires	40
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	41
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	42
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	43
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	44
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	45
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	46
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	47
Charges à payer	48

## Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir	49
Charges constatées d'avance	50

## Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	552 727	436 119	116 608	132 190
	Fonds commercial (1)				
	Autres Immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 500 118	3 555 305	2 944 813	3 141 147
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	122		122	122	
Prêts					
Autres immobilisations financières	31 711	9 269	22 442	22 442	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>7 084 678</b>	<b>4 000 693</b>	<b>3 083 985</b>	<b>3 295 902</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				6 385
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	107 921		107 921	79 296
	Autres créances	763 553		763 553	63 414
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	182		182	177
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>871 656</b>		<b>871 656</b>	<b>149 271</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>7 956 334</b>	<b>4 000 693</b>	<b>3 955 641</b>	<b>3 445 173</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 002 980	2 002 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	55 255	55 255
	Ecart de réévaluation	8	8
	RESERVES		
	Réserve légale	4 471	4 471
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	103 496	103 496
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 241 023)	(2 889 075)
	Résultat de l'exercice	848 027	648 052
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>773 214</b>	<b>(74 812)</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 609 833	3 281 609
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 973	82 170
	Dettes fiscales et sociales	162 174	155 353
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	351 446	854	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>3 182 426</b>	<b>3 519 985</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 955 641</b>	<b>3 445 173</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		848 026,77	648 052,08
(1) : Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 182 426	3 519 985
(2) : Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) : Dont emprunts participatifs			

## Compte de Résultat

1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	999 106		999 106	919 153
	Production vendue (Services et Travaux)				7 233
	Montant net du chiffre d'affaires	999 106		999 106	926 386
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				360 081
	Autres produits				1
	Total des produits d'exploitation (1)				999 106
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			274 776	305 357
	Impôts, taxes et versements assimilés			347 904	103 743
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			211 917	211 917
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (2)				834 597	621 017
RESULTAT D'EXPLOITATION				164 508	665 451

## Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>164 508</b>	<b>665 451</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	33 104	15 899
	<b>Total des charges financières</b>	33 104	15 899
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(33 104)</b>	<b>(15 899)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>131 404</b>	<b>649 552</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	717 623	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>717 623</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000	1 500
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 000</b>	<b>1 500</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>716 623</b>	<b>(1 500)</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 716 729</b>	<b>1 286 468</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>868 702</b>	<b>638 416</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>848 027</b>	<b>648 052</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		33 104	15 899

## Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>3 083 985</b>	<b>77,96</b>	<b>3 295 902</b>	<b>95,67</b>	<b>(211 917)</b>	<b>-6,43</b>
Concessions brevets et droits similaires	116 608	2,95	132 190	3,84	(15 582)	-11,79
20510000 LOGICIELS	3 453	0,09	3 453	0,10		
20516000 DROITS D'EAU SEUIL 16	549 274	13,89	549 274	15,94		
28051000 AMORT. LOGICIELS	(3 453)	-0,09	(3 453)	-0,10		
28052000 AMORT. DROITS D'EAU	(432 666)	-10,94	(417 084)	-12,11	(15 582)	-3,74
Installations techniques, matériel et outillage	2 944 813	74,45	3 141 147	91,18	(196 334)	-6,25
21516000 INSTAL. COMPL. SEUIL 16	5 229 932	132,21	5 229 932	151,80		
21526000 I.C. GENIE CIVIL SEUIL 16	1 270 186	32,11	1 270 186	36,87		
28166000 AMORT. GC SEUIL 16	(1 012 615)	-25,60	(979 953)	-28,44	(32 662)	-3,33
28156000 AMORT. IC SEUIL 16	(2 542 690)	-64,28	(2 379 018)	-69,05	(163 672)	-6,88
Autres titres immobilisés	122		122			
27100000 TITRES IMMOBILISES	122		122			
Autres immobilisations financières	22 442	0,57	22 442	0,65		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	31 711	0,80	31 711	0,92		
29750000 DEPRECIATION DEPOTS	(9 147)	-0,23	(9 147)	-0,27		
29760000 DEPRECIATION TITRES	(122)		(122)			
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>871 656</b>	<b>22,04</b>	<b>149 271</b>	<b>4,33</b>	<b>722 384</b>	<b>483,94</b>
Avances & acomptes versés sur commandes			6 385	0,19	(6 385)	-100,00
40910000 FOURN. ACOMPTES VERSES			6 385	0,19	(6 385)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés	107 921	2,73	79 296	2,30	28 625	36,10
041D Collectif clients débiteurs	103 437	2,61	79 078	2,30	24 359	30,80
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR	4 484	0,11	217	0,01	4 267	N/5
Autres créances	763 553	19,30	63 414	1,84	700 138	N/5
44566000 TVA DEDUCT. ABS	1 876	0,05	11 746	0,34	(9 870)	-84,03
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	8 984	0,23	7 563	0,22	1 421	18,79
44572000 TVA INTRACOMM / AUTOLIQ						-100,00
44586000 TVA SUR FACT. NON PARV.	2 233	0,06	1 655	0,05	578	34,92
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	32 836	0,83	42 450	1,23	(9 614)	-22,65
46870000 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	717 623	18,14			717 623	
Charges constatées d'avance	182		177	0,01	5	3,00
48600000 CHARGES CONSTAT AVANCE	182		177	0,01	5	3,00
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>3 955 641</b>	<b>100,00</b>	<b>3 445 173</b>	<b>100,00</b>	<b>510 468</b>	<b>14,82</b>

## Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	773 214	19,55	(74 812)	-2,17	848 027	N/S
Capital Social ou individuel	2 002 980	50,64	2 002 980	58,14		
10130000 CAPITAL APPELE, VERSE	2 002 980	50,64	2 002 980	58,14		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	55 255	1,40	55 255	1,60		
10430000 PRIMES D'APPORT	55 255	1,40	55 255	1,60		
Ecart de réévaluation	8		8			
10520000 ECART DE REEVALUATION LIBRE	8		8			
Réserve légale	4 471	0,11	4 471	0,13		
10610000 RESERVE LEGALE	4 471	0,11	4 471	0,13		
Réserves réglementées	103 496	2,62	103 496	3,00		
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	103 496	2,62	103 496	3,00		
Report à nouveau	(2 241 023)	-56,65	(2 889 075)	-83,86	648 052	22,43
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(2 241 023)	-56,65	(2 889 075)	-83,86	648 052	22,43
Résultat de l'exercice	848 027	21,44	648 052	18,81	199 975	30,86
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	3 182 426	80,45	3 519 985	102,17	(337 559)	-9,59
Emprunts et dettes financières divers	2 609 833	65,98	3 281 609	95,25	(671 776)	-20,47
45109000 C/C ENERGIES FRANCE	2 609 833	65,98	3 281 609	95,25	(671 776)	-20,47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 973	1,49	82 170	2,39	(23 196)	-28,23
040C Collectif fournisseurs créditeurs	12 572	0,32	72 237	2,10	(59 665)	-82,60
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	46 401	1,17	9 932	0,29	36 468	367,17
Dettes fiscales et sociales	162 174	4,10	155 353	4,51	6 821	4,39
44562000 TVA DEDUCT. IMMO.						-100,00
44571000 TVA COLLECTEE			1 446	0,04	(1 446)	-100,00
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	162 174	4,10	153 906	4,47	8 268	5,37
Autres dettes	351 446	8,88	854	0,02	350 592	N/S
46710000 DEBITEURS DIVERS	854	0,02	854	0,02		
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	350 592	8,86			350 592	
TOTAL DU BILAN PASSIF	3 955 641	100,00	3 445 173	100,00	510 468	14,82

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>999 106</b>	<b>100,00</b>	<b>1 286 468</b>	<b>138,87</b>	<b>(287 362)</b>	<b>-22,34</b>
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens	999 106	100,00	919 153	99,22	79 953	8,70
Production vendue Biens FRANCE	999 106	100,00	919 153	99,22	79 953	8,70
70111000 VENTES ELECTRICITES S16	676 751	67,74	163 698	17,67	513 053	313,41
70112000 VENTES ELECTRICITE EDF	313 899	31,42	749 951	80,95	(436 052)	-58,14
70115000 GARANTIE ORIGINE / CAPACITE	8 456	0,85	5 504	0,59	2 952	53,63
Production vendue Services + Travaux			7 233	0,78	(7 233)	-100,00
Production vendue Services FRANCE			7 233	0,78	(7 233)	-100,00
70880000 REFACTURATION FRAIS GROUPE			7 233	0,78	(7 233)	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	999 106	100,00	926 386	100,00	72 720	7,85
Reprises sur provisions, transferts de charges			360 081	38,87	(360 081)	-100,00
79100000 TRANSF. CHARGES EXPLOIT.			360 081	38,87	(360 081)	-100,00
Autres produits d'exploitation			1		(1)	-100,00
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION			1		(1)	-100,00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>834 597</b>	<b>83,53</b>	<b>621 017</b>	<b>67,04</b>	<b>213 581</b>	<b>34,39</b>
Autres achats et charges externes	274 776	27,50	305 357	32,96	(30 581)	-10,01
60480000 FRAIS REFACTURES			7 233	0,78	(7 233)	-100,00
60611600 ELECTRICITE S16	176	0,02	157	0,02	19	11,98
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	708	0,07	708	0,08		
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	2 580	0,26	3 000	0,32	(420)	-13,99
61554100 ENTRETIEN S16	63 750	6,38	87 349	9,43	(23 599)	-27,02
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	45 780	4,58	45 780	4,94		
62260000 HONORAIRES	9 181	0,92	10 261	1,11	(1 080)	-10,53
62261000 HONORAIRES AUDIT	6 330	0,63	5 859	0,63	471	8,04
62262000 HONORAIRES DIVERS	3 250	0,33	2 000	0,22	1 250	62,50
62284000 HONO EN.MAINTENANCE S16	138 420	13,85	138 420	14,94		
62700000 SERVICES BANCAIRES	641	0,06	965	0,10	(323)	-33,52
62810000 SERVICES EXTERIEURS	3 960	0,40	3 626	0,39	334	9,21
Impôts, taxes et versements assimilés	347 904	34,82	103 743	11,20	244 161	235,35
63511000 CFE - TAXE PROF.	22 791	2,28	29 664	3,20	(6 873)	-23,17
63512000 TAXES FONCIERES	(22 918)	-2,29	47 130	5,09	(70 048)	-148,63
63581000 REDEV. OCCUP. DOMAINE PUBLIC	7 111	0,71	7 111	0,77		
63582000 REDEV. ENTRETIEN	32 109	3,21	14 838	1,60	17 270	116,39
63583000 REDEV. DERIVATION	5 000	0,50	5 000	0,54		
63780000 CONTRIB. RENTE INFRAMARGINALE	303 812	30,41			303 812	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	211 917	21,21	211 917	22,88		
68110000 DOT. AMORT. IMMO. INCORP.	15 582	1,56	15 582	1,68		
68112000 DOT. AMORT. INST. COMPL.	196 334	19,65	196 334	21,19		
Autres charges de gestion courante						-100,00
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION						-100,00

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	164 508	16,47	665 451	71,83	(500 943)	-75,28
Total des produits financiers						
Total des charges financières	33 104	3,31	15 899	1,72	17 205	108,22
Intérêts et charges assimilées	33 104	3,31	15 899	1,72	17 205	108,22
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS	33 104	3,31	15 899	1,72	17 205	108,22
Résultat financier	(33 104)	-3,31	(15 899)	-1,72	(17 205)	-108,22
Résultat courant avant impôts	131 404	13,15	649 552	70,12	(518 148)	-79,77
Total des produits exceptionnels	717 623	71,83			717 623	
Reprises sur provisions et transferts de charges	717 623	71,83			717 623	
79700000 TRANSF. CHARGES EXCEPTIONNELLES	717 623	71,83			717 623	
Total des charges exceptionnelles	1 000	0,10	1 500	0,16	(500)	-33,33
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 000	0,10	1 500	0,16	(500)	-33,33
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT GESTION	1 000	0,10	1 500	0,16	(500)	-33,33
Résultat exceptionnel	716 623	71,73	(1 500)	-0,16	718 123	N/S
Résultat de l'exercice	848 027	84,88	648 052	69,95	199 975	30,86

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 955 641 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 716 729 euros et un total charges de 868 702 euros, dégageant ainsi un résultat de 848 027 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.  
Il a une durée de 12 mois.

La société SAS ENERGIES VAR 3 a pour objet la construction et l'exploitation de la centrale sise sur le seuil N°16.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Concernant la présentation des comptes, des reclassements de poste à poste ont été faits dans les immobilisations et les amortissements, afin de cadrer avec le plan comptable de la maison mère. Cela n'a pas eu d'impact sur le résultat, il n'y a pas eu de modification des plans d'amortissement.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Jusqu'au 31/12/1997, les immobilisations étaient évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Cette valeur historique a été réévaluée en fonction de la valeur de marché des centrales.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- \* Logiciels : 1 an
- \* Droits d'eau : durée du contrat
- \* Installations complexes spécialisées : 20 ans
- \* Génie Civil : durée résiduelle du contrat
- \* Matériel de bureau et informatique : 5 ans

## Règles et Méthodes Comptables

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou si les créances ont une ancienneté antérieure au 01/01/2021.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Chiffre d'affaires

Concernant la production comptabilisée sur décembre, un relevé a été réalisé fin décembre permettant d'affiner une estimation de la production de la dernière semaine de l'année. Le relevé des compteurs de fin décembre est effectué le 31, de manière à déterminer début janvier le montant réel du chiffre d'affaires de la fin de l'année et pouvoir ainsi le comparer au montant estimé et comptabilisé. Un ajustement est alors pratiqué en cas d'écart significatif.

## Règles et Méthodes Comptables

### Commentaires du BILAN

#### 1.1 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles se composent de droits d'eau partiellement amortis et de logiciels totalement amortis.

Les installations techniques sont représentatives de la valeur des équipements des centrales et du génie civil.

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2022.

#### 1.2 CREANCES

Les Créances Clients s'élèvent à 107 921 euros au 31/12/2022 et sont constituées de créances EDF et SOLVAY.

Les Autres Créances, qui s'élèvent à 763 553 euros, sont constituées de la créance relative à l'indemnité d'assurance (717 623€), de créances de TVA (13 093€) et de dégrèvements relatifs à la CET (32 836€).

#### 1.3 CAPITAL

Le capital social de 2 002 980 euros est composé de 351 400 actions de 5.70 euros chacune, intégralement détenues par Energies France.

Les capitaux propres s'élèvent à 773 214 € au 31/12/2022.

Le principe de continuité s'applique dans le contexte d'appartenance de la société au groupe Energies France et donc par le soutien que ce dernier peut lui apporter.

#### 1.4 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières court terme comprennent le solde créditeur du compte courant Energies France pour 2 609 833 euros.

#### 1.5 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 58 973 euros au 31/12/2022, dont 46 401 euros de factures à recevoir.

#### 1.6 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le poste s'élève à 162 174 euros et sont constituées de redevances à payer.

#### 1.7 AUTRES DETTES

Le poste s'élève à 351 446 euros et sont constituées principalement de charges à payer : assurances et contribution sur la rente infra-marginale.

## Règles et Méthodes Comptables

### Commentaires du Compte de Résultat

#### 2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

La production électrique s'élève à 999 106 euros, soit en hausse de 8% par rapport à 31/12/2021.

#### 2.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 164 508 euros au 31/12/2022.

#### 2.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 31/12/2022 est déficitaire de - 33 104 euros.  
Les charges financières sont composées des intérêts sur compte courant facturés par Energies France sur la base d'un taux proche de celui du marché.

#### 2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 716 623 euros, suite à l'indemnité d'assurance.

#### 2.5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Avec le report des déficits antérieurs, la charge d'IS au 31/12/2022 est nulle.

Depuis le 1er janvier 1999, la SAS ENERGIES VAR 3 est intégrée fiscalement dans le groupe formé par Energies France.

Une convention d'intégration a été signée entre les filiales et la société tête de groupe qui stipule la neutralité fiscale. Cela signifie que les membres enregistrent leur impôt comme s'ils n'étaient pas intégrés fiscalement, le différentiel entre l'impôt du groupe et la somme de tous les impôts des filiales, étant comptabilisé chez Energies France.

## Règles et Méthodes Comptables

### Autres Informations

#### 3.1 ENTREPRISES LIEES

A ce jour le groupe ENERGIES France ne publie pas de comptes consolidés, mais réalise néanmoins des opérations avec des sociétés du groupe :

Compte courant créditeur Energies France = 2 609 833 €  
Charges financières = 33 104 €  
Dettes fournisseurs = 0 €  
Créances clients = 0 €  
Autres achats et charges externes = 138 420 €

#### 3.2 AUTRES INFORMATIONS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société KI-KELAG International GmbH, en Autriche.

#### 3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société bénéficie d'une autorisation d'exploitation d'une durée de quarante-cinq ans renouvelable pour une période de trente ans. Si l'autorisation n'est pas renouvelée la société serait tenue de rétablir la libre circulation des eaux. La société s'est placée dans une hypothèse de renouvellement de son autorisation.

#### 3.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	552 727					552 727
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>552 727</b>					<b>552 727</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	6 500 118					6 500 118
Instal, agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 500 118</b>					<b>6 500 118</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	122					122
Prêts et autres immobilisations financières	31 711					31 711
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>31 833</b>					<b>31 833</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 084 678</b>					<b>7 084 678</b>

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles	420 537	15 582		436 119
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>420 537</b>	<b>15 582</b>		<b>436 119</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres Instal, agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	3 358 971	196 334		3 555 305
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 358 971</b>	<b>196 334</b>		<b>3 555 305</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 779 507</b>	<b>211 917</b>		<b>3 991 424</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag. Instal technique matériel outillage industriels Instal générales Agenct aménagt divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	31 711		31 711
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	107 921	107 921	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 094	13 094	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	32 836	32 836	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	717 623	717 623	
Charges constatées d'avances	182	182		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>903 367</b>	<b>871 656</b>	<b>31 711</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 973	58 973		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	162 174	162 174		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 609 833	2 609 833		
Autres dettes	351 446	351 446			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 182 426</b>	<b>3 182 426</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		351 400,00	5,7000	2 002 980,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		351 400,00	5,7000	2 002 980,00

## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	2 002 980				2 002 980
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	55 255				55 255
Ecarts de réévaluation	8				8
Réserve légale	4 471				4 471
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	103 496				103 496
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 889 075)	648 052			(2 241 023)
Résultat de l'exercice	648 052	(648 052)		848 027	848 027
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>(74 812)</b>			<b>848 027</b>	<b>773 214</b>

Date de l'assemblée générale 30/06/2022

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (74 812)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (74 812)

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 848 027



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: **SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST HYACINTHE  
75042 PARIS CEDEX 01**  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
Identification du destinataire: **SAS ENERGIES VAR 3  
5 RUE DE CASTIGLIONE  
75001 PARIS 01**  
Insp. IFU: **309756** N° dossier: **32209784100066** N° Siret: **B ACTIVITÉ**

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :  
Activités exercées (souligner l'activité principale) : **Production d'électricité**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: **01011999**  
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

**AUTR SASU ENERGIES FRANCE** **5 RUE DE CASTIGLIONE  
75001 PARIS 01**  
n° SIRET: **331117189200069**

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notices)

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal: **848 027** Bénéfice imposable au taux de 15%:  Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B):   
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%:

**2 Plus-values** Plus-values à long terme imposables au taux de 15%:   
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%:  Autres plus-values imposables au taux de 19%:  Plus-values à long terme imposables au taux de 0%:  Plus-values exonérées art. 238 quinquies:

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies   
Entreprises nouvelles art. 44 septies  Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notices de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).  
**1** Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afferent aux primes de remboursement.  
**2** Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)** Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %:

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**  
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %:

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)   
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe:

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé: **ComptabiliteExpert**

ECF  Désignation du prestataire:

**OGA/OMGA**  Viseur conventionné   
Nom, adresse, téléphone :  
- Professionnel de l'expertise comptable: **CABINET BENZONI** **7 QUAI ROUGET DE LISLE** **04.70.03.88.50**  
**03100 MONTLUCON**  
- Conseil: **CMS FRANCIS LEFEBVRE A VOCATS** **2 RUE ANCELLE** **01.47.38.55.00**  
**92522 NEUILLY SUR SEINE**  
- CGA/OMGA ou viseur conventionné:   
N° d'agrément:

A **PARIS** le ..... Signature et qualité du déclarant: **SASU ENERGIES FRANCE** **PRESIDENT**



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS ENERGIES VAR 3**  
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

**K DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)**

Taux de 0 %

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater )

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 3</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : <b>5 RUE DE CASTIGLIONE</b>		75001 PARIS 01						
Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>		Néant <input type="checkbox"/>						
Numéro SIRET * <input type="text" value="32209784100066"/>								
		L'exercice N, clos le, <input type="text" value="31122022"/>						
		N-1 <input type="text" value="31122021"/>						
		Brut <input type="text" value="1"/>						
		Amortissements, provisions <input type="text" value="2"/>						
		Net <input type="text" value="3"/>						
		Net <input type="text" value="4"/>						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	552 727	AC	436 119	116 608	132 190
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 500 118	AS	3 555 305	2 944 813	3 141 147
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
	Autres titres immobilisés		BD	122	BE		122	122
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH	31 711	BI	9 269	22 442	22 442		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>7 084 678</b>	BK	<b>4 000 693</b>	<b>3 083 985</b>	<b>3 295 902</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC				
		En cours de production de services	BP	BC				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		6 385			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	107 921	BY	107 921	79 296	
		Autres créances (3)	BZ	763 553	CA	763 553	63 414	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF		CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	182	CI	182	177		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>871 656</b>	CK	<b>871 656</b>	<b>149 271</b>		
	Frais de démission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>7 956 334</b>	IA	<b>4 000 693</b>	<b>3 955 641</b>	<b>3 445 173</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise <u>SAS ENERGIES VAR 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....2.002.980..... )	DA	2 002 980	2 002 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	55 255	55 255
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC	8	8
	Réserve légale (3)	DD	4 471	4 471
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF	103 496	103 496
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH	(2 241 023)	(2 889 075)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	848 027	648 052
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	773 214	(74 812)
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	2 609 833	3 281 609
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 973	82 170
	Dettes fiscales et sociales	DY	162 174	155 353
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	351 446	854
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	3 182 426	3 519 985	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	3 955 641	3 445 173	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D	8	8
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 182 426	3 519 985
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

3

## COMPTÉ DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIES VAR 3		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	999 106	FE	999 106	919 153	
		FG		FI		7 233	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	999 106	FK	999 106	926 386	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		360 081	
	Autres produits (1) (11)			FQ		1	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	999 106	1 286 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	274 776	305 357	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	347 904	103 743	
	Salaires et traitements *			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	211 917	211 917
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE				
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	834 597	621 017	
<b>I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	164 508	665 451	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			QQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	33 104	15 899	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	33 104	15 899	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(33 104)	(15 899)	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	131 404	649 552	

(RENVOIS : voir tableau n° 2052) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SAS ENERGIES VAR 3</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	717 623
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	717 623
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	1 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	IIIG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	IIIH	1 000
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		IIH	716 623
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		IIIL	1 716 729
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		IIIM	868 702
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		IIIN	848 027
<b>REVENUS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IIIP	
		IIQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK	33 104
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIHX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	360 081
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) (13) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 000	717 623	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023.

Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS ENERGIES VAR 3**

Néant

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Conseguives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				1	2	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	552 727	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	6 500 118	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LII		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	6 500 118	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				IP	122	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	31 711	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	31 833	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	7 084 678	OH		OJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		TOTAL I				1	2	3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	552 727	LW		IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am des constructions			IS		MG		MII		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	6 500 118	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NI	6 500 118	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IO		ØX		OY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	122	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	31 711	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	31 833	2II	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	7 084 678	ØM		

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 3</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	420 537	PF	15 582	PG		PH	436 119	
<b>TOTAL I</b>			RK	420 537	RM	15 582	RN		RO	436 119	
Terrains			PJ		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 358 971	QA	196 334	QB		QC	3 555 305	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	<b>TOTAL II</b>			QU	3 358 971	QV	196 334	QW		QX	3 555 305
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	3 779 507	ØP	211 917	OQ		ØR	3 991 424	
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S3		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM					NO		
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
<b>Total général non venant (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non venant (NS + NT + NU)</b>	NY			<b>Total général non venant (NW - NY)</b>	NZ		
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIES VAR 3							Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TP		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TI		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés II du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TI		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	9 269	Ø7	Ø8	Ø9	9 269	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
<b>TOTAL III</b>	7B	9 269	TY	TZ	UA	9 269		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	9 269	UB	UC	UD	9 269		
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE	UF			
			- financières	UG	UH			
			- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIES VAR 3		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	31 711	UV	UW	31 711
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	107 921	107 921		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO )		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 094	13 094	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	32 836	32 836	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	717 623	717 623		
	Charges constatées d'avance		VS	182	182		
	<b>TOTAUX</b>		VT	903 367	871 656	VV	31 711
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	58 973	58 973			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	162 174	162 174		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 609 833	2 609 833			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	351 446	351 446			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	3 182 426	3 182 426			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 3</b>						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31/12/2022</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA				P art des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
					Quota-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								<b>TOTAL I</b>	<b>848 027</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) 44 septies	K9				Société investissement immobilière cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine-TII (art. 44 octies)	OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9				Dont déduction exceptionnelle cumulée le conduite	YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI
	Dt ded. exc (art. 39 decies A)	YA	Dt ded. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt ded. exc (art. 39 decies C)		YC	Dt ded. exc (art. 39 decies D)		YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
								<b>TOTAL II</b>	<b>848 027</b>		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI	<b>848 027</b>		
						déficit ( II moins I )					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XN	<b>848 027</b>		
									<b>0</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE  
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS ENERGIES VAR 3**

N° SIRET : **3 2 2 0 9 7 8 4 1 0 0 0 6 6**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **SIE PARIS 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST HYACINTHE**

Néant  \*

**75042 PARIS CEDEX 01**

Exercice ouvert le : **01012022**

clos le : **31122022**

**I - REINTEGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	848 027
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
<b>TOTAL I</b>	<b>E3</b>	<b>848 027</b>

**II - DEDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	19

**III - RESULTAT FISCAL**

**TOTAL II** F1

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	848 027
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre 1 du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	848 027
	Déficit	F9	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise <u>SAS ENERGIES VAR 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YI		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YI)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS ENERGIES VAR 3**

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : **01012022**  
clos le : **31122022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	7 033 132
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis		M5 ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	7 033 132
Déficits nés au titre de l'exercice		I18	
Total des déficits restant à reporter		I19	7 033 132

(1) Report de la ligne I19 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-ad et la notice 2032-ad.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 3</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(2 889 075)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	648 052		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	OF	<b>(2 241 023)</b>		Report à nouveau		ZG		(2 241 023)				
							<b>TOTAL II</b>		ZH	(2 241 023)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT				7 233				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	3 288		XQ	3 288			3 708				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	157 181			156 540				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	3 960		ST	114 307			137 876				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	274 776			305 357			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	22 791			29 664			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	325 113			74 079			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	347 904			103 743		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	100			1 447				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	37 789			65 848				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				OB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,09	%			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)										ZR	0		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	848 027	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	3 3 1 1 7 1 8 9 2 0 0 0 6 9		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.  
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Formulaire obligatoire (article 223 A à U  
du Code général des impôts)

N° 2058 ER 2023  
DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS ENERGIES VAR 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST IYACINTHE**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

75042 PARIS CEDEX 01

SIRET Société intégrée : **32209784100066**

Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	CA	848 027	CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	848 027	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CI1		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>848 027</b>	<b>CY</b>			
<b>BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)</b>	<b>CZ</b>	<b>848 027</b>	<b>DA</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME</b>	<b>Cessions d'immobilisations</b>					
	<b>Plus-values et réintégrations</b>			<b>Moins-values et déductions</b>		
	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme et ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS-TOTAL</b>	BS	ED	EE	A8	EF	EG
<b>TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %</b>	BR			A9		
<b>TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %</b>		B7			B6	
<b>TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%</b>			B5			B4
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %</b>						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ENERGIES VAR 3

N° SIRET : 32209784100066

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT  
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Néant \*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % <sup>(1)</sup>	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables ( Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		848 027
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13		848 027

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

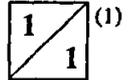
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET  
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE  
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES  
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SASU ENERGIES FRANCE		
SIREN de la société mère :	331171892		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS ENERGIES VAR 3		
SIREN de la société intégrée :	322097841		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT 6 RUE ST HYACINTHE  75042 PARIS CEDEX 01		
Exercice ouvert le : 01012022	clos le : 31122022		
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>		<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
<b>TOTAL</b>	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NI	NK
<b>TOTAL</b>	NC	NF	NI	NL

<sup>1</sup> La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

<sup>2</sup> Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ENERGIES VAR 3**

Néant

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

**II - Autres éléments**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

**CADRE A** plus ou moins-value nette à court terme (total à reporter des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

**CADRE B** plus ou moins-value nette à long terme (total à reporter des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

**CADRE C** autres plus-values taxables à 19% (11)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS ENERGIES VAR 3Néant Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %  ou 12,80 % .Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) .Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) . Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ⓐ	Moins-values à 12,80 % ⓑ	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ⓒ	Solde des moins-values à 12,80 % ⓓ
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ⓐ	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⓓ	Solde des moins-values à reporter col. ⓔ = ⓑ + ⓓ - ⓔ
	A 19 % ou à 15 % ⓑ	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ⓒ	A 15 % ou à 19 % ⓔ		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 3</b>				Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS ENERGIES VAR 3</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012022</b> et clos le : <b>31122022</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		999 106
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		<b>999 106</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OII		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		176
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		271 312
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		303 812
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		<b>575 300</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>423 806</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		423 806
<p align="center"><b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b></p> <p>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.</p>			
<b>MONO ETABLISSEMENT</b> au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		999 106
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		20 170 614
Période de référence	GY		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	GZ		
	HIR		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [ 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 ]

N° SIRET [ 3 | 2 | 2 | 0 | 9 | 7 | 8 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 6 | 6 ]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SAS ENERGIES VAR 3 ]

ADRESSE ( voie ) [ 5 RUE DE CASTIGLIONE ]

CODE POSTAL [ 75001 ] VILLE [ PARIS 01 ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ 1 ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ 351 400 ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

**L CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ SASU ] Dénomination [ ENERGIES FRANCE ]

N° SIREN (si société établie en France) [ 331171892 ] % de détention [ 100,00 ] Nb de parts ou actions [ 351 400 ]

Adresse : N° [ 5 ] Voie [ RUE DE CASTIGLIONE ]

Code postal [ 75001 ] Commune [ PARIS 01 ] Pays [ FRANCE ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 3|2|2|0|9|7|8|4|1|0|0|0|6|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ENERGIES VAR 3

ADRESSE ( voie ) 5 RUE DE CASTIGLIONE

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS 01

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° <input type="checkbox"/> Voie <input type="checkbox"/>		Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/> Pays <input type="checkbox"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		559 166
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACT. NON PARVENUES	46 401	46 401
Dettes fiscales et sociales ETAT CHARGES A PAYER	162 174	162 174
Autres dettes DIVERS CHARGES A PAYER	350 592	350 592

## Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		754 943
Autres créances clients CLIENTS FACT. A ETABLIR	4 484	4 484
Autres créances ETAT PRODUITS A RECEVOIR DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	32 836 717 623	750 459

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		182	182
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			182